

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

PARAISANT LE 1^{er} ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOME

TARIF

| ACHAT | ABONNEMENT ANNUEL | ANNONCES |
|--|--|---|
| <ul style="list-style-type: none">• 1 à 12 pages..... 200 F• 16 à 28 pages 600 F• 32 à 44 pages 1000 F• 48 à 60 pages 1500 F• Plus de 60 pages 2 000 F | <ul style="list-style-type: none">• TOGO..... 20 000 F• AFRIQUE..... 28 000 F• HORS AFRIQUE 40 000 F | <ul style="list-style-type: none">• Récépissé de déclaration d'associations .. 10 000 F• Avis de perte de titre foncier (1^{er} et 2^e insertions)..... 20 000 F• Avis d'immatriculation 10 000 F• Certification du JO 500 F |

N.B. : Le paiement à l'avance est la seule garantie pour être bien servi.

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à l'EDITOGO Tél. : (228) 22 21 37 18/22 21 61 07/08 Fax (228) 22 22 14 89 - BP : 891 - LOME

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION

CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE - TEL. : 22 21 27 01 - LOME

SOMMAIRE

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

Récépissés de déclarations d'associations.....1
Avis de pertes de titres fonciers 2

Le service du journal officiel décline toute responsabilité quant à la teneur des actes publiés sous cette rubrique.

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

RECEPISSES DE DECLARATIONS D'ASSOCIATIONS

AVIS DE PERTES DE TITRES FONCIERS

RECEPISSES DE DECLARATIONS D'ASSOCIATIONS

N° 0286/ MATDCL-SG-DLPAP-DOCA du 31/03/ 2016

Titre : ACTION POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA
MEDECINE NATURELLE
(A. DE. ME. N.)

Siège : Gnivé (P/Vo) - TOGO

But : L'association a pour but de contribuer au bien-être
sanitaire des populations.

Lomé, le 31 mars 2016

Le ministre de l'Administration territoriale, de la
Décentralisation et des Collectivités locales

Payadowa BOUKPESSI

N° 0291/MATDCL-SG-DLPAP-DOCA du 31/03/2016

Titre : ASSOCIATION ESTUDIANTINE DE LUTTE
CONTRE LA DREPANOCYTOSE
(A. E. L. D.)

Siège : Agoè-Nyivé (P/GOLFE) - TOGO

But : L'association a pour but d'œuvrer au bien-être socio-sanitaire des populations à travers la lutte contre la drépanocytose.

Lomé, le 31 mars 2016

Le ministre de l'Administration Territoriale,
de la Décentralisation
et des Collectivités Locales

Payadewa BOUKPESSI

AVIS DE PERTE DU CERTIFICAT D'INSCRIPTION

Avis est donné au public de la perte du certificat d'inscription d'hypothèque prise sur le titre foncier n° 18 660 de la République togolaise Vol. XCIV, F° 112, appartenant à Mme Ablanvi Sépopo HOMAWOO, coiffeuse, demeurant à Lomé 49, Rue Coste Bellonte Pa de Souza (épouse AKOUETE).

Pour première insertion

AVIS DE PERTE DE TITRES FONCIERS

Avis est donné au public de la perte de la copie du titre foncier n° 21288 RT, inséré au livre foncier de la République togolaise, Vol. 107, F° 153, appartenant à l'héritier de feu Alfonso Afanko BAKARI, M. Mustapha GIBRIL-BAKARI, comptable retraité demeurant à Accra, domicilié à Lomé, 27 Avenue de la L.

Pour première insertion

Avis est donné au public de la perte de la copie du duplicata du titre foncier n° 11 676 RT, inséré au livre foncier de la République togolaise, Vol. LIX, F° 130, appartenant à Mlle Delphine Ablavi AKIH, employée de bureau au rectorat de l'Université du Bénin, demeurant à Lomé, rue Duqueme n° 4.

Pour première insertion

Avis est donné au public de la perte de la copie du titre foncier n° 7338, inséré au livre foncier de la République togolaise, Vol. XXXVIII, F° 4, appartenant à M. Gabriel Akouvi KOUASSIGAN, infirmier dentiste, actuellement retraité demeurant à Lomé, 17 rue de l'Avenir.

Pour première insertion

Avis est donné au public de la perte de la copie du titre foncier n° 4917 RT, inséré au livre foncier de la République togolaise, Vol. XXV, F° 193, appartenant à M. Ayaovi ANANI, docteur en médecine demeurant à 53 ch. des Bossons 1118 Lausanne (Suisse) et à Lomé, 32, Rue Gnemegnah.

Pour première insertion

Avis est donné au public de la perte de la copie du titre foncier n° 631 CL, inséré au livre foncier du Cercle de Lomé Vol. IV, F° 28, appartenant à M. Robert Anani F. Tognon, infirmier demeurant à Mission-Tové.

Pour première insertion